

Le journal de Tallenay

2022



Au revoir 2022, bonjour 2023 !

Une année qui s'achève est généralement le moment opportun pour jeter un coup d'œil dans le rétroviseur.

Toujours très attendu, ce traditionnel bulletin de fin d'année retrace les temps forts 2022 de la vie communale.

On s'y fait l'écho des différents travaux engagés (voie douce, voie partagée rue des Vergers, toiture de la sacristie en petites tuiles, assainissement Chemin de Bellevue, réfection de la chaussée aux Vauciels...)

Au chapitre « communication », 2022 aura vu la couverture de téléphonie mobile sensiblement améliorée avec la mise en service de l'antenne 4G tout opérateur ou encore le lancement de « Panneau Pocket » (application gratuite, sans abonnement ni inscription, que je vous invite à télécharger sur votre smartphone/tablette). Vous rejoindrez ainsi les 88 abonnés informés régulièrement des actualités de la commune (travaux, coupure d'électricité, objet trouvé...).

Communication toujours, vous trouverez avec ce bulletin un livret d'accueil. Remis aux nouveaux habitants de la commune, il présente notre village au gré de fiches thématiques. Bien évidemment, nous avons souhaité le partager à l'ensemble de la population. A ce propos, je profite de tenir la plume pour remercier chaleureusement la commission « communication » pour cette réalisation de qualité.

De son côté, le CCAS (centre communal d'action sociale) a poursuivi pour la seconde année l'opération e-carte Avantages Jeunes, offerte gracieusement à 71 Tallenaysiens de moins de 25 ans (coût unitaire : 8 €).

Aussi, 65 aînés, ont reçu leur colis gourmand de fin d'année à domicile ou lors de la rencontre inter-générationnelle le samedi 10 décembre à la salle Mollet, organisée conjointement avec l'AVT (Association Vivre à Tallenay).

Par ailleurs, après de douloureux moments marqués par la crise sanitaire (pas entièrement derrière nous !), voilà qu'une actualité internationale d'une toute autre nature nous rattrape. Avec là-aussi son lot de conséquences : flambée du coût des énergies, inflation... Sans oublier l'urgence climatique qui vient se rappeler à notre bon souvenir !

Un horizon quelque peu brouillasseux en somme ! Voilà pourquoi l'équipe municipale fera montre de prudence sur ces investissements 2023, jonglant entre nécessité et pragmatisme. Il n'empêche. Ces incertitudes ne nous enfermeront pas dans l'immobilisme.

2023 devrait être en effet marqué par l'ouverture dans la forêt voisine du sentier pédestre des bornes royales, en association avec Grand Besançon Métropole (GBM), les localités de Besançon, Châtillon-le-Duc... et Devecey, qui rejoint le projet en combinant cette randonnée avec son parcours « Les hauts de Divicius ».

Ces bornes royales, c'est toute une histoire que je vous invite d'ailleurs à (re)découvrir dans le nouveau livret évoqué plus haut.

Mobilité toujours, le projet d'aménagement d'une « voie douce » sur la RD150 entre Tallenay et Châtillon (chemin des Tilles) se poursuit via des contacts réguliers avec le Conseil départemental et Grand Besançon Métropole. Il n'aura échappé à personne que celui-ci relève d'une toute autre nature (longueur du tracé, faisabilité technique, coût...) que celui mené l'été dernier côté Vretille. Difficile donc de se prononcer pour l'heure avec certitude sur son devenir et modèle de réalisation...

L'année 2023 devrait être marquée aussi par la sobriété énergétique. Sachez que notre commune prendra toute sa place pour répondre aux défis de l'urgence climatique.

Après l'extinction nocturne (23h/5h) de l'éclairage public effectif au 1er décembre dernier, nous souhaitons poursuivre l'équipement de nos « points lumineux » en LED, avec le soutien de Grand Besançon Métropole. Depuis deux ans, ce sont 52 candélabres (sur 142) qui bénéficient de cette technologie plus écologique et plus économique (pour un investissement total de 31 000 €).

Par ailleurs, nous engagerons courant 2023 des travaux de voirie, rue des Erables (Vauciels) pour un montant de 24 366 € TTC et la réfection du marquage routier au sol sur l'ensemble du village.

En attendant, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année... et vous donner rendez-vous le vendredi 6 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes Charles-Mollet pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

D'ici là, prenez soin de vous et de vos proches.

A bientôt

Ludovic Barbarossa
Maire de Tallenay

**Arrivées**

Famille Chantal et Jean-Claude BOILLOT

Famille Clémence et Hugues MOUGEY

Départ

Famille Philippe FOURNIER

Mariage

Marion PIROLLEY et Julien DUCRET

Naissance

Martin DRUOT

Décès

M. Dominique BULIARD

M. Robert LAUDE

Mme Gilberte ECCOFARD épouse BENECHET

M. Maurice BRAUN

M. Michel FROELICHER

M. Pierre BOBAN

M. Michel MOLLET



Les décisions financières du conseil municipal

PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le montant des impositions directes locales à percevoir en 2022 se chiffre à 177 900 euros. Les membres du conseil municipal ont décidé par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION de voter les taux d'imposition 2022 des taxes communales comme indiqué ci-dessus, sans augmentation des taux.

	Tallenay 2021	Tallenay 2022
Taxe foncière s/bâti	36.14%	36.14%
Taxe foncière s/non bâti	38.14%	38.74%

Le Maire précise que le calcul de la taxe foncière est effectué à partir de la valeur locative cadastrale et du taux voté par la collectivité.

Les valeurs locatives cadastrales, qui servent de calcul de la taxe foncière, ont été revalorisées nationalement en 2022 de 3.4%. Une augmentation liée au retour de l'inflation couplée à un changement de la méthode de calcul.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 215 660.79 €

La section de fonctionnement présente :

- des recettes pour un total de 370 744.70 €
- des dépenses pour un total de 370 744.70 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes			
011	Charges à caractères générales	96 040.00	002	Excédent antérieur reporté	60 788.70
012	Charges de personnel	80 950.00	013	Atténuation de charges	600.00
014	Atténuations de produits	37 150.00	70	Produits de services	21 990.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	6 499.70	73	Impôts et taxes	207 900.00
023	Virement à la section d'investissement	64 000.00	74	Dotations et participation	28 115.00
65	Charges gestion courante	36 105.00	75	Autres produits gestion courante	1 100.00
66	Charges financières	0	76	Produits financiers	201.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	77	Produits exceptionnels divers	50
042	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00	042	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00
TOTAL DEPENSES		370 744.70	TOTAL RECETTES		370 744.70

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	59 160.79	021	Virement de la section de fonctionnement	64 000.00
020	Dépenses imprévues d'investissement	3 800.00	10	Dotations fonds divers réserves	72 660.79
040	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	50 000.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	500.00	041	Opérations patrimoniales	0
13	Subventions d'investissement	0	13	Subvention d'investissement	29 000.00
16	Remboursement d'emprunt	0	16	Emprunts et dettes assimilées	0
204	Subvention d'équipement Attribution Compensation	58 500.00			
21	Immobilisations corporelles	43 700.00			
TOTAL DEPENSES		215 660.79	TOTAL RECETTES		215 660.79

Les membres du conseil municipal approuvent par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** le budget primitif 2022.

Approbation et vote du compte administratif 2021

Le maire s'étant absenté lors du vote comme l'exige la loi, les membres du conseil municipal, sous la présidence de Catherine Loulier, 1ere adjointe en charge des finances, approuvent à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION le compte administratif 2021, constatant sa conformité au compte de gestion du Comptable du Trésor précédemment approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- Section de fonctionnement
Un excédent de : 39 514.83 €
- Section d'investissement
Un excédent de : 22 586.45 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
Opérations de l'exercice 2021 :			
Recettes	185 963.86 €	321 666.79 €	507 630.65 €
Dépenses	163 377.41 €	282 151.96 €	445 529.37 €
Résultats de l'exercice 2021	22 586.45 €	39 514.83 €	62 101.28 €
Excédents antérieurs reportés		80 434.66 €	80 434.66 €
Déficits antérieurs reportés	- 81 747.24 €		-81 747.24€
Résultats de l'exercice après report au 31/12/2020	- 59 160.79 €	119 949.49 €	60 788.70 €
Reste à réaliser RAR	0 €	0 €	1 €
Résultat de l'exercice après report des RAR	- 59 160.79 €	119 949.49 €	60 788.70 €

Voie douce

Pour favoriser les déplacements en mode doux (vélo, piéton...), une voie spécifique (environ 500 m) a été aménagée durant l'été de la Vretille jusqu'aux écoles maternelles/primaires de Châtillon-le-Duc.

Un investissement de 130 000 € TTC pris en charge par Grand Besançon Métropole (GBM).



Voirie



L'enrobé de la chaussée a été refait sur une partie de la rue des Vauciels (52 176 € TTC dont 26 088 € financés par le budget communal).



Rue des Vergers où, après une réunion d'échange entre les riverains, la municipalité et Grand Besançon métropole (GBM), il a été décidé de supprimer les trottoirs à la faveur d'accotements végétalisés pour un coût de 7 767 € TTC. Ainsi, la chaussée est devenue une voie partagée pour tous les usagers (automobilistes, piétons...), matérialisée par une signalétique spécifique. Les bénévoles de la commission fleurissement (voir photo) ont participé à cette réalisation. On les remercie chaleureusement.



Un trottoir dégradé sur le haut de la Grande rue (cimetière) a été remis en état en enrobé (4 698 € TTC).

Eaux pluviales



Des travaux de gestion d'eaux pluviales et réfection de chaussée ont été réalisés par Grand Besançon Métropole en septembre, rue de Longchamp et impasse de Bellevue, pour prévenir des risques d'inondation (coût 27 169 € TTC : 21 102 € pour la création du réseau/raccordement et 6 067 € TTC d'enrobé).

Toiture de la sacristie



Après l'église en 2021, ce fut au tour de la toiture de la sacristie d'être refaite. Les tuiles traditionnelles ont laissé la place à de « petites tuiles », en parfaite harmonie avec le bâtiment principal. C'est l'entreprise Perrette de Boulton qui a réalisé le chantier d'un montant de 10 773 € TTC. Une double rénovation qui fait suite au lancement l'an dernier par la municipalité d'une souscription publique auprès de la Fondation du patrimoine pour les deux opérations, subventionnées aussi par le Conseil régional et le Conseil départemental.

Cimetière

Neuf caveaux de deux places ont été aménagés courant décembre au cimetière par l'entreprise Franzl d'Ecole-Valentin (coût : 10 920 € TTC).

Eclairage public

30 candélabres (rue des Planches, rue des Erables et rue des Genevriers aux Vauciels) sont passés à l'éclairage LED (coût de l'opération : 16 837 € TTC).

Depuis 2021, 52 « points lumineux » (sur les 142 du village) ont ainsi été équipés de cette technologie (gain économique de 50 %, durée de vie de 20 ans) pour un montant de 30 987 € TTC. Aussi après consultation de la population lors d'une réunion publique le mercredi 19 octobre, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'extinction de l'éclairage public nocturne (23 heures - 5 heures) au 1er décembre.

Salle des fêtes

→ Audit énergétique

Face à l'envolée des coûts de l'énergie et d'un système de chauffage inadapté, une étude a été conduite par un cabinet spécialisé sur le bâtiment communal principal (mairie, salle des fêtes et atelier). Prise en charge financièrement par Grand Besançon Métropole, elle a permis de dégager des pistes de réflexion techniques et chiffrées, qui ont été examinées en fin d'année par le conseil municipal.

→ Equipement

Un lave-vaisselle professionnel et un réfrigérateur-congérateur ont été installés.

Subvention aux associations

- Association Vivre à Tallenay (AVT) : 300 €
- Mat' et Prim' (écoles maternelles et primaires de Châtillon-le-Duc) : 300 € (150 € X 2)
- Antenne bisontine de la Croix-Rouge française (opération Ukraine) : 200 €

Communication

→ Téléphonie mobile

Depuis début juillet, l'antenne de téléphonie mobile 4G est opérationnelle. Elle fonctionne pour les quatre opérateurs (Orange, SFR, Bouygues, Free).

→ Lancement de l'application Panneau Pocket

La mairie s'est dotée au printemps d'un nouveau système d'information à destination des habitants de Tallenay : l'appli Panneau Pocket.



Sans abonnement, ni inscription, ni publicité, ni collecte de données personnelles, téléchargeable gratuitement sur smartphone et tablette (IOS et Android), elle permet de recevoir des notifications sur l'actualité de la commune : travaux, coupure d'eau, clé trouvée, chat perdu... N'hésitez pas à la télécharger !

→ Livret d'accueil

Distribué en décembre avec le bulletin annuel d'informations communales, il regroupe en une dizaine de fiches toutes les informations utiles, pratiques et historiques du village. Il sera ensuite offert aux nouveaux arrivants dans la commune.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

E-carte Avantages jeunes

Pour la seconde année consécutive, 71 e-carte Avantages jeunes ont été gracieusement offertes (coût : 8 €) aux Tallenaysiens de moins de 25 ans. Une carte qui propose de nombreuses réductions et gratuités pour la culture, les loisirs et la vie quotidienne des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté.



Aînés



65 colis gourmands ont été distribués (ou livrés au domicile) aux aînés début décembre lors d'une rencontre intergénérationnelle co-organisée le 10 décembre avec l'AVT (Association Vivre à Tallenay).



Convivialité

Près de 200 personnes ont participé, fin juin, au moment de convivialité organisé par la mairie :



- présentation de la nouvelle équipe municipale ;
- remerciements aux donateurs à la souscription Fondation du patrimoine pour la rénovation des toitures de l'église et de la sacriste ;
- remise de médaille par Serge Delrieu, sous-préfet de Pontarlier, à Jean-Michel Bourque pour « acte de bravoure » ;
- remise de la médaille de maire honoraire à Jean-Yves Pralon par le sénateur Jean-François Longeot.

Effectifs en hausse dans les deux écoles de Châtillon-Le-Duc



Cette année, l'école maternelle compte 72 élèves (contre 66 l'an passé) se répartissant comme suit :

Cécile MIGNOT a en charge 24 élèves de grande et moyenne sections ;

Karine COLLEU s'occupe de 25 élèves de grande et moyenne sections ;

Hélène JACQUIN (directrice) a dans sa classe 23 bambins de moyenne et petite sections dont un tout petit.

- 13 enfants de Tallenay sont inscrits en maternelle.



L'école élémentaire quant à elle compte 142 élèves (contre 132 l'an passé) se répartissant comme suit :

Florent CATHEROT (directeur) enseigne à 26 élèves de CM 2 ;

Nathalie TOURNOUX a en charge 19 élèves de CM 1 et 6 de CM 2 ;

Sylvie ALIBELLI gère 19 CE 2 et 6 CM 1 ;

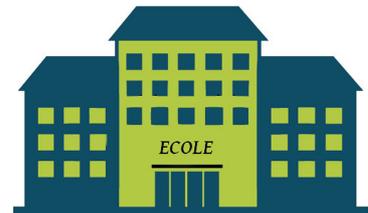
Isabelle COURJON s'occupe de 15 CE 1 et 9 CE 2 ;

Adèle GODOT enseigne à 17 CE 1 et 5 CP ;

Quant à Jean Marie SAGE il s'occupe de 20 CP.

- 27 élèves de Tallenay sont inscrits en école élémentaire.

Pour la deuxième année consécutive à l'école élémentaire, aucun changement n'est à signaler parmi le personnel enseignant.



Karine Colleu, nouvelle enseignante en maternelle



Depuis la rentrée, à la place d'Isabelle Sage qui a souhaité faire des remplacements, l'école maternelle Bellevue compte une nouvelle enseignante : Karine Colleu, mariée, deux enfants, a désormais en charge une classe de grande et moyenne sections.

Elle était en poste à l'école maternelle de Devecey où elle est restée trois ans après avoir enseigné à Bonnay, Saint-Vit, Marchaux, ...

Les Cyclos de la Dame Blanche



Le club des « Cyclos de la Dame Blanche » a retrouvé cette année son activité habituelle. Si la réunion pour la prise des licences n'a pas pu se tenir normalement, nous avons cependant poursuivi nos sorties du mardi et du vendredi et celles à la journée. Nous sommes régulièrement une dizaine en fonction de la météo. Chacun adopte le rythme qui lui convient et on se regroupe régulièrement.

Deux séjours avec 21 inscrits ont été réalisés : en mai au village vacances de Montagnac proche de l'étang de Thau et en septembre dans le haut Jura au village vacances de Prémanon.

L'assemblée générale du 18 novembre a permis enfin de se retrouver dans de bonnes conditions et la trésorière a rassuré les adhérents par la présentation du bilan financier. Malgré la suppression de la bourse aux vélos qui apportait la trésorerie les finances sont encore saines.

Le club compte 28 licenciés et 20 adhérents, nombre maintenu depuis plusieurs années. Le vélo est bon pour la santé et c'est notre doyen de 89 ans, en vélo sans assistance électrique, qui en est la preuve. Nous sommes prêts à accueillir celles ou ceux qui sont intéressés. Vous pouvez venir faire 2 ou 3 sorties pour vous rendre compte de l'ambiance dans laquelle nous roulons : vélo plaisir, respect de la sécurité.

Annie Putet (secrétaire de l'association)



AC 2000

Nous avons pu tenir à nouveau notre calendrier d'événements historiques pour la saison 2021/2022 : vide-dressing, marché de Noël, VTT et marche de la Dame Blanche auxquels se sont ajoutés les défis de la boucle, un concert de la Saint Patrick en partenariat avec l'Harmonie de Chaprais et une participation au Pano'rama Trail au profit de l'association « Les enfants d'ailleurs ».



Pour la saison 2022/2023, nous reconduisons ces premières manifestations complétées d'un concert de Noël le 11 décembre 2022 et d'un concert de Printemps le 26 mars 2023. Ces deux concerts sont en partenariat avec l'Harmonie des Chaprais.

Concernant les activités hebdomadaires et mensuelles de la saison précédente, des ajustements ont été apportés en relation avec la fréquentation de celle-ci par les adhérents, mais également par le remplacement d'animateurs lié aux réglementations sanitaires en vigueur en septembre 2021.

Le début de la saison 2022/2023 a été perturbé par le remplacement de certaines animatrices qui ont souhaité prendre une autre direction dans leur parcours professionnel, remplacement rendu difficile au vu de leur décision tardive. Si vous souhaitez faire une activité autre que celles proposées, nous restons à votre écoute pour étudier la mise en place de celle-ci avec votre concours. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos suggestions.

Comme toutes les associations actuellement, le conseil d'administration de l'AC2000 souhaite accueillir de nouveaux membres pour rajeunir l'équipe de bénévoles, pour développer de nouveaux projets mais aussi pour que notre association puisse continuer à fonctionner. Nous restons à votre disposition pour vous renseigner, pour échanger sur le fonctionnement de celle-ci. Ne pas résider sur la commune de Châtillon-le-Duc n'est pas un frein à votre participation, tout au contraire. Il faut savoir qu'à un moment donné le conseil d'administration de l'AC2000 était constitué majoritairement d'habitants de la commune de Tallenay.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et je vous présente, au nom de tous les membres du conseil d'administration, mes vœux les plus sincères en espérant que la nouvelle année soit pour vous et pour tous vos proches une année de bonheur et de prospérité, tant sur le plan personnel que professionnel. Sportivement et culturellement bien à vous.

Pour l'association AC 2000
Le Président
Gilbert CANILLO

Art de vivre à Tallenay (AVT)

Depuis de nombreuses années, l'association a pour objectif de renforcer les liens entre les habitants du village. Elle propose diverses activités pour petits et grands tout au long de l'année. Et 2022 fut enfin l'occasion de renouer avec ces rendez-vous conviviaux, toujours dans la bonne humeur.



Le 17 septembre, les Tallenaysiennes et Tallenaysiens sont venus en grand nombre pour le traditionnel « repas partagé », où chacun apporte ses spécialités culinaires. La longue table du buffet où tous les plats avaient été déposés était aussi impressionnante qu'appétissante. L'ambiance festive était au rendez-vous et le « blind-test » par équipes a remporté un vif succès !

Le 19 novembre, l'après-midi « Jeux de société » a été très apprécié par tous les participants. Jeux de cartes, de dés, de mots, de réflexes, de stratégies, d'adresse ... Il y en avait pour tous les goûts ! Une belle occasion pour se rencontrer, découvrir de nouveaux jeux et partager de bons moments !



Le 10 décembre, l'AVT a organisé en collaboration avec le CCAS un goûter de Noël pour petits et grands. L'après-midi a commencé par un atelier bricolage de Noël pour les enfants. Les aînés les ont ensuite rejoints pour un goûter convivial autour de gâteaux et d'un bon vin chaud. A cette occasion, ils ont reçu un panier gourmand et les enfants n'en croyaient pas leurs yeux : Père Noël est venu nous rendre une petite visite et distribuer des papillotes !

Nous aurons à cœur de vous proposer d'autres moments de convivialité au cours de l'année 2023. Toutes les idées sont les bienvenues : randonnée, chasse au trésor, ateliers de bricolage, contes, chant, musique ... Pour rester informé ou si vous souhaitez apporter une idée ou animer un moment, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : artdevivretallenay@gmail.com

En espérant vous retrouver rapidement !
Pour l'AVT,

Céline Huot-Marchand et Mathilde Musard

AICA Bonnay-Tallenay

Depuis 1979, les ACCA/AICA, sous la tutelle de leur Fédération, sont agréées au titre de « la Protection de l'Environnement ». La chasse n'a pas besoin d'être défendue, il suffit de bien l'expliquer ! La chasse, c'est la France, la ruralité de notre pays qui a vu naître le concept des libertés individuelles.

Certains demandent un jour de non-chasse. C'est déjà le cas sur notre secteur : pas de chasse le vendredi !

Plus de chasse le dimanche après-midi ? Jamais de battues les jeudis, samedis, dimanches après-midi chez nous !

Nous sommes les premiers soucieux de la sécurité, car les premiers concernés par les accidents, toujours inadmissibles et regrettables.

Mais n'occultons pas, de grâce, que le chasseur partage bien volontiers les espaces privés sur lesquels il exerce sa passion ! Je dis bien passion, car c'est un amoureux de la nature, le premier sur le terrain toute l'année pour entretenir les chemins, les zones humides, les plantations, réguler les populations de suidés, cervidés, chamois, ragondins, indemniser les dégâts aux cultures, alerter sur la pollution des eaux ou les dépôts sauvages...



Lynx photographié près de la ferme de Valleroy

A Bonnay/Tallenay, pas une seule altercation entre utilisateurs de la nature, randonneurs, traileurs, vététistes... Au contraire, beaucoup de questions, de dialogues, de sourires !

Alors, ne prêtons pas attention aux injonctions venues « d'ailleurs » ! Nous les avons anticipées bien avant leurs « découvertes » !

Continuons ainsi tous ensemble...

*Patrick Vuillier,
président de l'AICA Bonnay/Tallenay*

Vers une extinction nocturne de l'éclairage public

Actuellement, 37 communes sur 68 de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) pratiquent l'extinction de l'éclairage public nocturne. D'autres sont encore en réflexion, dont Tallenay. Avant de prendre une décision au conseil municipal de novembre, la mairie a souhaité associer la population à ce projet initié pour les motivations que l'on connaît (crise énergétique, préservation de l'environnement et de la biodiversité, économie financière).



Une quarantaine d'habitants étaient présents le mercredi 19 octobre lors d'une réunion publique. Pour répondre à leurs interrogations et inquiétudes, le maire, Ludovic Barbarossa, avait convié Yves Guyen vice-président de GBM en charge de l'éclairage public ; Valérie Maillard, maire de Vaire, village présentant les mêmes caractéristiques que Tallenay et déjà passé à l'extinction nocturne depuis plusieurs années ; Victor Gauvain, responsable du service Systèmes et réseaux à GBM et Thomas Grappe, technicien GBM.

Cette réunion s'avéra particulièrement fructueuse tant par la présentation des différents intervenants que par la pertinence des questions posées : cambriolages, incidences sur la circulation routière, horaires d'extinction... En cas d'adoption du projet, ces derniers seront fixés lors du prochain conseil municipal.

Aussi, le maire a procédé à une consultation symbolique auprès des présents et l'horaire d'extinction 23 heures-5 heures a été approuvé à une très large majorité.



Deux Tallenaysiens honorés pour leur courage et leur engagement

Un moment de convivialité a été organisé par la municipalité à la salle Charles Mollet pour présenter l'équipe municipale installée en 2020 et remercier les donateurs de la souscription pour la Fondation du Patrimoine, afin de rénover la toiture de l'église et la sacristie.

Cet événement fut l'occasion de mettre à l'honneur deux habitants du village pour leur mérite respectif.



Jean-Yves Pralon a été maire de 1989 à 2020, soit la plus longue mandature des maires qui se sont succédés à la tête du village. Il a, durant cinq mandats, permis au village de se transformer avec, en particulier, la rénovation du vieux cimetière puis son extension, la mise en place de trottoirs et de signalisation, la réfection du toit de l'ancienne mairie, la construction du monument aux morts, la création d'un terrain de boules et de l'aire de jeux à Beauvallon, l'arrivée du gaz, l'installation d'un carillon (4 cloches) à l'église, la numérotation des habitations, la mise en valeur de la "Fontaine miraculeuse", ou encore la construction du lotissement "La Vretille". A signaler que Tallenay fut le premier village à adhérer au District en 1993, avant de rejoindre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) en 2000. Par ailleurs, le village a reçu la Marianne d'argent du civisme en 2012 et a obtenu une deuxième fleur la même année. Jean-Yves Pralon a été récompensé par la médaille communale, départementale et régionale.

Quant à Jean-Michel Bourque, 66 ans, il a sans doute sauvé la vie d'une promeneuse âgée. Ce jeudi d'avril 2021, comme tous les soirs il part se promener avec son chien et arrive sur la crête qui surplombe le village. Son attention est alors attirée par des gémissements. Puis il voit une femme tétanisée. Celle-ci lui raconte que son amie, après avoir glissé, est suspendue dans le vide et que le moindre mouvement pourrait entraîner une chute mortelle d'une quinzaine de mètres en contrebas. Bien qu'ayant le vertige, il n'hésite pas. Il s'harnache à un tronc d'arbre à l'aide de son bras, bloque sa jambe contre une roche et maintient la victime par l'aisselle. C'est finalement au bout d'un effort intense, malgré les crampes et la fatigue, qu'il arrive à tenir jusqu'à l'arrivée des pompiers. Lesquels parviennent à sortir la sexagénaire de cette mauvaise passe. Il a été récompensé par la médaille du courage et du dévouement.

Exposition sur la résistance et la déportation



Organisée par l'Association Culturelle de Châtillon-le-Duc/Tallenay (ACCT), une exposition sur la Résistance et la Déportation s'est tenue à l'occasion du 8 mai, salle Charles-Mollet.

Cette exposition a été animée et commentée par son président, Michel Chambelland, auteur et historien local.

De nombreux livres, documents, cartes postales, affiches, journaux d'époque et autres archives ont pu être consultés par les visiteurs.

Réhabilitation du groupe scolaire de Châtillon-le-Duc



La commune de Châtillon-le-Duc s'engage dans un programme ambitieux de rénovation énergétique et de réhabilitation du groupe scolaire, pour une estimation globale de 2,9 millions d'euros HT.

La durée des travaux est prévue entre 12 et 18 mois. Le chantier ne devrait démarrer que l'an prochain. L'année 2022 a été consacrée aux études et à la consultation des entreprises. L'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le conseil départemental et la CAF seront sollicités pour des demandes de

subventions. Par ailleurs, durant cette même année 2022, une étude sur la création d'un réseau de chaleur a été lancée afin d'envisager de mutualiser le mode de chauffage du groupe scolaire avec la salle Pyramidale (AC 2000) et le centre Bellevue.

Des cigognes de passage au village



De mémoire d'habitants, on a rarement vu cela, des cigognes à Tallenay ! Ce mercredi 2 février, à la grande surprise de ces mêmes habitants, elles étaient une bonne dizaine à s'être posées sur un arbre à l'entrée du vieux village. Un autre groupe de cigognes était signalé un peu plus loin. Après une bonne nuit de repos, dès le lever du jour, les cigognes ont repris leur périple.

Une rentrée studieuse au collège Claude Girard



C'est sous la direction d'Hervé Lucas, principal, Murielle Faivre, principale adjointe, Sandra Robbe, conseillère principale d'éducation et David Desgouille, gestionnaire, que les enseignants ainsi que le personnel d'encadrement ont fait leur rentrée au collège Claude Girard/Les Sorentines.

L'effectif a subi des modifications pour compenser les mutations et les départs à la retraite.

Au niveau des enseignants, une seule arrivée est à signaler en la personne d'Emmanuel Gaffron (professeur d'allemand). Ont également intégré l'équipe : Mathilde Duval, Karima Mazegrhane, Robert Pernelle, Lucas Roustan (assistants d'éducation) ainsi que Gaëtan Clidière, Gaël Pretot et Nadine Vauge (personnels administratifs et techniques).

Le collège accueille 621 élèves (contre 630 l'an passé) répartis en 22 divisions. L'encadrement (direction administrative, sanitaire et sociale) comprend 10 personnes tandis que 43 enseignants, quatre AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) et 15 agents complètent l'encadrement des élèves.

Le gymnase accueille quatre associations et le jardin pédagogique bénéficie du label "Etablissement en démarche de développement durable". Celui-ci accueille fréquemment élèves et enseignants venus d'autres établissements.

Une année riche en travaux pour la commune

La commune de Tallenay a lancé cette année plusieurs chantiers de voirie avec des réfections de chaussée aux Vauciels, rue des Vergers et Grande rue. Des travaux qui seront conduits avec le Grand Besançon Métropole (GBM), tout comme le remplacement des 22 points lumineux par des ampoules led, moins consommatrices d'énergie et plus économiques (impasse Margot, chemin du clos Pommey, rue de l'Orée du Bois, des Vergers, de Longchamp, impasse des Petites Chailles et Derrière chez Chalot). Des



travaux toujours avec la toiture de la sacristie de l'église qui a été refaite en petites tuiles. Egalement, l'antenne de téléphonie mobile 4G tout opérateur qui est désormais opérationnelle. Par ailleurs, l'ouverture du chantier pédestre des bornes royales (entre Tallenay, Châtillon-le-Duc et Besançon) est programmée. Enfin la voie douce entre Tallenay et Châtillon-le-Duc a été réalisée.

Election présidentielle : Kylian Mbappé récolte 10 voix à Tallenay, le Maire l'invite !

Les élections sont souvent marquées par de petits plaisantins qui décident de voter nul en glissant dans l'urne le nom d'une célébrité. Selon l'Est Républicain, à Tallenay, ce phénomène s'est bien produit, mais avec une ampleur déconcertante : dix votants ont sciemment voté Kylian Mbappé, avec un bulletin de vote imprimé au nom de l'attaquant de l'équipe de France et du PSG, et non pas rempli à la main de manière brouillonne.



Le maire, Ludovic Barbarossa, n'a pas caché sa stupéfaction, d'autant que personne ne se revendique supporter du PSG au village, comme il l'a confié au Parisien. Avant d'assurer qu'il n'avait toujours pas identifié les auteurs de la blague. "Est-ce que c'est un pari entre copains ? Est-ce cinq couples qui dînaient ensemble le samedi soir ont eu cette idée et se sont organisés ? Franchement je ne sais pas", a-t-il commenté. Toujours est-il que les bulletins au nom de Kylian Mbappé représentaient 10 des 26 votes nuls recensés dans le village. Ludovic Barbarossa a profité de cette visibilité pour lancer une invitation au joueur, lui assurant qu'il était "le bienvenu" s'il voulait visiter le village.



**Le maire et le conseil municipal
vous invitent à la traditionnelle
cérémonie des vœux**

**le vendredi 6 janvier 2023
à 18h30
à la salle Charles-Mollet**



Mairie de Tallenay

7 Grande rue 25870 Tallenay

Horaires d'ouverture

Lundi : de 16 heures à 18 heures

Mercredi : de 10 heures à 12 heures

Jeudi : de 16 heures à 18 heures

Rencontre avec M. le Maire ou les adjoints
sur rendez-vous.

Téléphone : 03 81 58 85 77

Courriel : mairie.tallenay@wanadoo.fr

Pour rester informé :



L'application Panneau Pocket est accessible en téléchargement gratuit.

Ce système simple et efficace permet de vous prévenir instantanément à chaque alerte et information de votre commune, par le biais d'une notification sur votre smartphone et/ou votre tablette.



www.tallenay.fr

L'actualité de la commune régulièrement mise à jour